

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 JUIN 2022 À 18 HEURES 30

N° DEL2022_157 : COLLÈGE DE DÉONTOLOGIE - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TARN

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 28 juin 2022 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Marc VENZAL

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Thierry DUFOUR, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy PERLIN COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Agnès BRU

Membres excusés :

Messieurs Frédéric CABROLIER, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Geneviève MARTY), Mathieu VIDAL (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Nathalie BORGHESE), Patrick BLAY (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Anne-Marie ROSÉ (pouvoir à Thierry MALLÉ)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

N° DEL2022_157 : COLLÈGE DE DÉONTOLOGIE - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TARN

Pilote : Ressources humaines

Monsieur Marc VENZAL, rapporteur,

Afin de répondre aux modifications induites par la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie, rendant obligatoire la désignation d'un référent déontologue, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a signé auprès du centre de gestion de la fonction publique du Tarn une convention d'adhésion à la mission référent déontologue le 14 janvier 2021.

Ce partenariat, concrétisé par la création du collège de déontologie de la fonction publique du Tarn, a évolué dans le temps et exerce désormais les missions de référent déontologie, alerte éthique et référent laïcité.

Ce collège peut être consulté par les agents, et les collectivités ou établissements qui en sont membres.

La loi du 24 août 2021, et le décret du 23 décembre 2021, ont renforcé les missions dévolues au collège en matière de laïcité, avec la désignation d'un référent laïcité.

Il est donc proposé d'étendre les missions du collège à celles de référent laïcité et de permettre aux agents, établissements et collectivités membres de saisir celui-ci pour les questions relatives à la laïcité.

Un projet de convention est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique

VU la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 34

VU la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

VU décret n° 2021-1802 du 23 décembre 2021 relatif au référent laïcité dans la fonction publique

VU le décret n°2017-519 relatif au référent déontologue dans la fonction publique

VU le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de signer l'avenant n° 2 à la convention pour la mission de référent déontologue, alerte éthique et laïcité avec le centre de gestion de la fonction publique du Tarn en vue d'intégrer les missions relatives à la laïcité.

AUTORISE madame la présidente à signer la dite convention.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 juin 2022,

Pour la présidente et par délégation,
Le directeur général des services,

Olivier LEVREY